



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 26

Séance extraordinaire

du jeudi 15 mars 2012 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2012
3. Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des communes de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin concernant le « Nouveau Neuchâtel »
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 515'000 francs pour l'achat d'une construction modulaire provisoire afin d'abriter deux salles de classe en remplacement des surfaces de la CSUM mises à disposition des Moussaillons pour la structure d'accueil extrafamilial parascolaire
5. Motion du 9 février 2012 du groupe PLRT, signée par les conseillers généraux Laurent Siliprandi, Nicolas Krügel et Ted Smith, relative au chemin des écoliers à Thielle-Wavre
6. Autres motions et propositions
7. Réponse du Conseil communal à la question du 30 juin 2011 du conseiller général Serge Girardin (ELT) relative au développement du nouveau pôle économique de La Tène sis au Sud de l'autoroute A5 (lieu-dit Les Perveuils)
8. Interpellations et autres questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

* * * * *

Le président du Conseil général, **Nicolas Krügel** (PLRT), ouvre cette séance extraordinaire du 15 mars et souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, communaux, à la presse et au public.

1. Appel

Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit : 29 présents, 12 excusés. **Le président** informe que **la majorité est fixée à 15**.

Le bureau du CG est complété par Eric Flury (PSLT) en remplacement d'Aline Humbert (PSLT) et par Maurice Binggeli (PSLT) en remplacement d'Alain Trivelloni (PSLT), tous deux excusés.

Le président aimerait témoigner toute sa sympathie aux familles des victimes de cet accident de car qui a eu lieu en Valais et en fait de même aux classes qui sont aujourd'hui en camp de ski dans le Val d'Anniviers.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2012

Le président signale qu'il a reçu par écrit une demande de correction de Michel Montini (PLRT), excusé ce soir, qui demande qu'à la page 8, à l'antépénultième paragraphe, il s'agit d'écrire *liberticide* et non pas *libertiste* (sans guillemets), ainsi que de supprimer à l'avant-dernier paragraphe le s de *à demeure*.

Jean-Jacques Masson (PSLT) signale qu'à la page 12, 2^e paragraphe, où il est écrit *qu'il y a une forte probabilité que les gens qui commettent des incivilités soient des gens qui suivent les sérails de notre communauté*, que son intention était de dire que *les gens qui commettent des incivilités sortent du séraïl de notre communauté*.

Adriano Cramer (PSLT) signale qu'il a constaté que les questions qu'il a posées ne sont pas écrites dans le PV alors que d'habitude elles l'étaient et le CC donnait réponse. Il demande donc de renvoyer le PV à la prochaine séance en le complétant à la page 19.

La parole n'étant plus demandée, **le président** profite de l'occasion pour rappeler à tout un chacun qu'il s'agit de s'exprimer le plus proche possible du micro, ceci afin de permettre une retranscription la plus précise de vos propos.

Le président, puisque nous parlons PV, signale la présence de Diana Frosio, apprentie de 2^e année, qui prendra une partie de ce PV et qui ensuite nous quittera pour rejoindre son domicile à Cortaillod. Il la remercie de sa prise de PV.

Adriano Cramer (PSLT) demande comment cela va se passer pour la question qu'il avait posée.

Le président répond qu'elle sera indiquée dans le PV et l'on en fera une nouvelle édition.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2012, ainsi modifié, est mis au vote par le **président** et est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des communes de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin concernant le « Nouveau Neuchâtel »

En introduction, le conseiller communal **Michel Muster** signale qu'après une année de fonctionnement, le COPIL du « Nouveau Neuchâtel » a souhaité rédiger un rapport pour informer les huit CG de ces huit communes citées par notre président.

Le but de ce rapport est d'informer sur les réflexions et les travaux qui ont été menés pendant cette année 2011 et de faire le point sur les démarches à la veille du passage à une nouvelle législature.

Le contexte est réjouissant, les fusions des communes de Val-de-Travers, La Tène portent leurs fruits et celles de Milvignes et Val-de-Ruz sont lancées. On est donc dans une période où les fusions se font.

Ce rapport comporte trois volets : le modèle institutionnel, les compétences communales et l'étude menée par le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN). Il comprend aussi les positions actuelles des huit communes. Il fait également état de la particularité de quatre communes, que sont les communes de la Paroisse, à savoir La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges, qui elles sont impliquées dans deux autres processus, soit celui du « Grand Entre-deux-Lacs » et celui de la « Paroisse élargie ».

Il profite, à ce stade de la présentation, de dire qu'un rapport de même intention du COPIL du « Grand Entre-deux-Lacs » va prochainement vous être adressé, de manière indépendante de celui dont on prend connaissance ce soir.

Le groupe de travail sur le modèle institutionnel va vous être présenté en quelques lignes par son collègue Daniel Rotsch, qui siège dans ledit groupe de travail.

Le conseiller communal **Daniel Rotsch** signale que les objectifs du groupe de travail du modèle institutionnel étaient de penser le mode de fonctionnement de cette nouvelle commune, d'y ajouter quelque part un supplément d'âme, puisque l'on connaît le fonctionnement que l'on a aujourd'hui dans les communes, avec les Autorités exécutives et législatives.

Ce groupe de travail, dans ses réflexions, a fait la proposition de maintenir une certaine proximité dans cette nouvelle commune, une proximité qui se traduirait par un découpage en quartiers, dans ce processus, et serait mené et géré par les élus du peuple, qui feraient partie d'un Conseil de quartier et présidé par un maire de quartier, pour reprendre les termes utilisés dans ce rapport.

Le premier réflexe est de se dire que l'on est en train de monter un strass supplémentaire contre la population et les autorités institutionnelles. On peut effectivement l'interpréter de cette manière mais le but est de maintenir cette proximité des communes hors du centre. On peut s'imaginer, dans le cadre du processus du « Nouveau Neuchâtel », que les petites communes, p.ex. Enges ou Valangin, lors du vote de la population, pourraient se sentir un petit peu mises en marge de ce processus et l'intention est clairement de maintenir cette proximité.

Ce Conseil de quartier aurait un certain nombre de prérogatives. Il serait là à titre consultatif mais il se verrait doter de compétences de terrain, notamment au niveau des subventions aux sociétés locales.

Tout cela est une réflexion des suggestions faites qui demandent d'être affinées dans le détail.

Il faut encore savoir que pour ce modèle institutionnel, le groupe de travail s'est fortement inspiré sur le modèle institutionnel qui est en vigueur dans le cadre du Grand Lugano, s'il

s'appelle ainsi, grande fusion autour de la Ville de Lugano, qui par ailleurs a des communes qui ne font même pas frontière avec la majorité des communes.

On a aussi été cherché, dans le cadre de ce groupe une certaine forme de projection financière, qui vaut ce qu'elle vaut en termes de fonctionnement.

Mais l'idée est de dire qu'il y a huit Exécutifs, huit Législatifs et l'on se rend bien compte qu'à la fin du processus, il n'y aura plus qu'un Exécutif et plus qu'un Législatif, ce qui fait que les sommes engagées maintenant dans le fonctionnement des communes actuelles pourraient dans un certain sens servir au fonctionnement de ce Conseil de quartier, et qui permettraient de maintenir cette proximité.

Michel Muster signale qu'avec le groupe de travail « compétences communales », il s'agissait de répertorier les missions qui pouvaient revenir aux communes et il en est ressorti cinq, à savoir que la police de proximité soit réellement une compétence communale, que l'action sociale et les mesures d'intégration soient aussi une compétence communale, tout comme l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la culture et les sports ainsi que la structure d'accueil.

Ces cinq compétences, au regard de la commission, sont typiquement des compétences qui doivent être le plus proche possible de la population et c'est pour cette raison-là que le « Nouveau Neuchâtel » souhaiterait rapatrier ces compétences au niveau communal sans devoir les partager, comme cela est le cas avec d'autres communes, avec le Canton. Cette démarche doit être faite à l'avenir par un travail avec le Conseil d'Etat, l'Association des Communes Neuchâteloises ainsi que la commission tripartite cantonale sur le désenchevêtrement des tâches. Ces deux groupes de travail ont complété une étude du RUN qui, en conclusion, proposent trois scénarios, à savoir le statu quo ou un rapprochement des huit communes ou encore une répartition de quatre et quatre, c'est-à-dire les communes de l'Ouest, à savoir les communes de Corcelles-Cormondèche, Peseux, Neuchâtel avec Valangin et les communes dites de la Paroisse, ceci dans deux processus séparés.

Si ce rapport arrive maintenant, ce n'est pas parce qu'il a une priorité par rapport aux deux autres cités tout à l'heure mais parce que le rythme de travail et le calendrier ont fait que le rapport était prêt à être diffusé maintenant, raison pour laquelle vous le recevez en premier. Il ne faut pas aller y chercher une quelconque priorité de la part du CC.

Adriano Crameri (PSLT) signale que Serge Girardin devait faire un petit rapport sur les discussions qui ont eu lieu dans la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes et il en fait part.

« Tout comme vous, et avec un léger timing d'avance, la commission ad hoc s'est penchée sur ce volumineux rapport.

En préambule, et déjà dans sa première séance, ladite commission ad hoc a trouvé que la vision du CC était un peu trop restreinte et qu'un principe de fusion encore plus conséquent devrait voir le jour.

Nous sommes un très petit canton et les économies réelles d'échelles pourraient être faites à une dimension encore plus conséquente.

Il émane également du groupe une volonté d'obtenir les trois rapports puis un récapitulatif comparant les tenants et aboutissants de chaque fusion, les points positifs ou négatifs de chaque option.

Il a été également remarqué que les propositions organisationnelles telles que le nouveau modèle institutionnel (organisation par quartier) sont plus du baume sur les éventuelles cicatrices laissées par une fusion qu'un modèle réalisable.

D'ailleurs, faut-il encore des personnes-relais pour communiquer avec la population à l'ère de l'informatique et de la télécommunication, et où on cherche les économies dans les charges administratives ?

Les volontés de conserver certaines souverainetés sont correctes et rencontrent notre approbation.

Par conséquent, il est encore tôt pour tirer des conclusions et nous avons donc pris acte du rapport. ».

Pascal Perret (PLRT) signale que dans sa séance de préparation, le PLRT a discuté de ce rapport et s'est attardé sur certains points de son contenu.

C'est avec beaucoup d'intérêt qu'il attend les rapports concernant les projets du « Grand Entre-deux-Lacs » et de la « Paroisse politique + Enges ».

A l'unanimité des membres présents, il a été pris acte de ce rapport d'information.

Adriano Cramer (PSLT) signale que le parti socialiste a examiné avec intérêt le rapport du projet « Nouveau Neuchâtel » du 6 février 2012.

Le groupe socialiste prend acte de ce projet qui traite que de la fusion « Nouveau Neuchâtel ».

Notre groupe attend encore les projets du « Grand Entre-deux-Lacs » et de la « Paroisse politique + Enges ».

Avant de pouvoir prendre position, nous attendons de pouvoir examiner tous les projets pour pouvoir ensuite nous déterminer.

Quelques membres du groupe ont notamment quelques questions à poser.

Pour quelle raison, la question du personnel qui travaille dans les diverses communes ne fait pas partie du projet ? Il estime que ça devrait être une chose prioritaire de savoir ce que l'on en fait.

Concernant le CG (page 22), on indique qu'il serait composé d'au moins 41 membres élus par la population de la commune, en une seule circonscription électorale. Le groupe de travail évoque la possibilité d'avoir entre 61 et 71 conseillers généraux. Il précise que durant une période transitoire (maximum deux législatures), le système du siège garanti au CG, autorisé par la législation cantonale, pourrait être introduit.

Cela signifie qu'après deux législatures, une ou plusieurs communes n'auraient peut-être plus de conseillers généraux. Une telle situation engendrerait une perte importante de participation démocratique pour ces communes, sans représentant.

Pour que toutes les communes puissent rester représentées au CG, il faudrait instaurer, à notre avis, une représentation minimale, p.ex. de 5 représentants au minimum par commune, 5 conseillers généraux, ce qui donnerait 40 sièges. Dans une telle perspective, il faudrait passer au moins 61 conseillers généraux, la différence entre 40 et 61 se faisant par une répartition en fonction de la population de chaque commune.

Et les conseillers généraux de chaque commune officieraient comme « service de quartiers » et des relations avec la population. Ils désigneraient le maire. Une telle solution permettrait aux

élus au CG d'être proches de la population et d'être en mesure de déposer et de défendre des propositions au CG et ensuite rendre des comptes à la population de chaque commune.

Pour l'élection, il faudrait passer par des élections par commune, 5 représentants par commune, système similaire à celui de désignation des députés par district.

Afin de pouvoir introduire un tel système, il faudra auparavant demander la modification de la loi cantonale, mais tout est possible. Lorsque l'on veut faire des fusions, il faut les adapter avec les vœux de la population.

Pour le CC, l'élection pourrait se faire par la participation de l'ensemble des électrices et électeurs du « Nouveau Neuchâtel », comme lors d'élection du Conseil d'Etat, ce qui revient à la même chose.

Michel Muster remercie Adriano Cramer de ses questions qui ont le mérite d'être pertinentes.

A l'heure actuelle de la démarche, on ne peut pas donner de réponses claires et précises ni de promesses à ces questions. Ce qu'il est possible de faire, c'est d'en prendre bonne note et de les amener, en temps voulu, au niveau du COPIL du « Nouveau Neuchâtel », qui va continuer ses travaux, de manière à ce que l'on essaie de vous satisfaire au mieux.

La parole n'étant plus demandée, la prise d'acte du rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des communes de Corcelles-Cormondèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin concernant le « Nouveau Neuchâtel », est mise au vote par **le président** et est acceptée à l'unanimité.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, **le président** signale qu'il a oublié de préciser que le conseiller communal Roland Walther s'était excusé lorsque que nous avons fait l'appel.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 515'000 francs pour l'achat d'une construction modulaire provisoire afin d'abriter deux salles de classe en remplacement des surfaces de la CSUM mises à disposition des Moussaillons pour la structure d'accueil extrafamilial parascolaire

En préambule à cette réunion, **le président** prie Marc Borel (PSLT) et Laurent Siliprandi (PLRT), cosignataires de cet objet, de se retirer.

Le conseiller communal **Michel Muster** signale que pour ce point de l'ordre du jour, on invite à orienter votre regard. On va parler d'enfants, d'élèves, de familles. Du moins, c'est sous cet angle-là qu'il vous invite à orienter votre regard. Ce projet est pour eux.

Pourquoi un tel achat ? Le CC vous présente ici un bon projet, un projet qui s'inscrit dans la logique communale, un projet qui donne suite aux travaux menés par la commission ad hoc pour l'étude d'un concept communal pour l'accueil extrafamilial, un projet qui tient compte de tous les facteurs légaux, un projet mûrement réfléchi.

La commission ad hoc qui étudiait le concept communal pour l'accueil extrafamilial, pour rappel, est composée de Jeannine Mallet (ELT), Silvia Praz (PLRT), Sabine Penalzoza (ELT), Sylvie Fassbind Ducommun (PSLT), Lionel Jourdan (PSLT) et Giuseppe Togni (PLRT). Dans ses conclusions, au nombre de trois, la commission ad hoc pour l'étude d'un concept communal pour l'accueil extrafamilial, dit ceci :

1. Confier la gestion des structures d'accueil à l'association Les Moussaillons, par leur deux directrices, soit 50 places d'accueil préscolaire et 72 places d'accueil parascolaire, chiffres obtenus en rapport à la population enfantine en juin 2011 et selon la loi sur l'accueil des enfants. Ce point fait déjà l'objet d'une démarche entreprise auprès de l'association Les Moussaillons, qui répond favorablement à cette sollicitation.
2. Répondre aux besoins en locaux supplémentaires, soit construire un bâtiment en partenariat avec la paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs, qui est propriétaire d'un terrain, et la commune qui est utilisatrice au travers de l'association Les Moussaillons, et une société coopérative d'habitation, encore à contacter. Cette démarche est entreprise auprès du Conseil de paroisse de la paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs, propriétaire du terrain que vous connaissez, ici à Charles-Perrier, où se situe la chapelle.
3. Charger le CC de recourir à des locaux provisoires pour héberger progressivement les écoliers dans une structure d'accueil parascolaire avant la construction d'une nouvelle crèche.

Vous avez pris acte de ces conclusions lors d'un précédent CG.

Il s'agit pour cette démarche, ce concept, de considérer les vases communicants. S'il est demandé deux salles de classe supplémentaires, ce n'est pas pour agrandir l'école, mais c'est pour assurer à l'école la même place qu'elle occupe aujourd'hui en termes de surface, quand bien même on lui prend deux salles, qu'elle occupe actuellement pour les attribuer à l'accueil parascolaire.

Les besoins de l'accueil extrafamilial préscolaire et parascolaire doivent être distingués selon deux types (préscolaire et parascolaire), qui ne peuvent, selon la nouvelle loi LAE, en aucun cas être abrités dans la même structure. Cela doit être des structures distinctes, elles peuvent être dans la même maison, mais ce sont deux directions différentes, deux structures et projets distincts.

En ce qui concerne l'accueil préscolaire, qui s'appelle Les Moussaillons, aujourd'hui, aucun besoin particulier n'est à relever, la surface occupée actuellement est suffisante et elle permettra d'atteindre l'objectif fixé par la loi, à savoir 50 places (actuellement 39 sont occupées).

La branche parascolaire, qui s'appelle le Cap'Tène, on doit proposer 72 places d'accueil sur le territoire de notre commune d'ici 2014. Très probablement entre 12 à 15 à Wavre pour la rentrée 2013, le reste ici à Marin, pour atteindre en gros le nombre de 50 places. Déjà 11 places sont occupées pour le parascolaire, 35 sont d'ores et déjà promises pour l'année prochaine sur le site de Marin. L'Etat a confirmé son entrée en matière pour les subventionner.

Il y a maintenant les besoins des écoles enfantine et primaire que l'on appelle cycles 1 et 2 selon la nouvelle dénomination HarmoS. Il est vrai que l'année dernière, une classe primaire s'est fermée au collège de Marin et qu'une autre classe primaire sera fermée l'année prochaine à Wavre. Cependant, l'école secondaire accuse quant à elle une augmentation d'effectif. Ces élèves, quand ils quittent l'école primaire, et qui fait que l'on doit fermer des classes, vont à l'école secondaire et vont remplir des classes. Ces élèves sont toujours là, ce qui fait que l'on est de nouveau en présence d'un phénomène de vases communicants.

Actuellement, l'école primaire a besoin de deux salles. Or, au collège des Tertres, pour différentes leçons, des cours particuliers comme le soutien pédagogique, les leçons d'appui, quand une classe compte trop d'élèves, un appui est donné et l'on dédouble la classe par moment pour les leçons. Il faut mettre un groupe dans une salle disponible. Ceci aussi pour des leçons de culture étrangère (école italienne, école portugaise), pour les devoirs surveillés (3 fois par semaine). Actuellement, l'école a besoin de salles supplémentaires en dehors du collège des Tertres.

Pour le secondaire, comme dit plus haut, il manque deux salles de classe dans le collège Bachelin pour y abriter son effectif. Il y a déjà une classe dans la CSUM et une autre sera nécessaire l'année prochaine.

Pour prendre le contexte légal, même si le regard des enfants n'est pas forcément vu au travers des lois, quoi que la loi sur le règlement sur l'accueil des enfants, votée en juin 2011, oblige les communes à créer suffisamment de places d'accueil sur leur territoire d'ici 2014. Le CC s'y applique et a choisi de ne pas faire tout d'un coup, tout de suite maintenant, et de ne pas faire tout d'un coup en 2014, mais de faire progressivement, raison pour laquelle il a parlé tout à l'heure de places à Wavre pour 2013 et de places ici à Marin l'année passée et la prochaine année scolaire.

L'accueil extrafamilial doit être différencié entre préscolaire et parascolaire et pour ces deux types d'accueil, il y a des normes très précises qui doivent être respectées en matière de locaux. On ne peut pas mettre les enfants dans n'importe quels locaux. Il faut qu'ils soient suffisants en surface, suffisamment chauffés, aérés, éclairés et doivent avoir des dimensions propices à l'accueil des enfants. Il faut aussi savoir que pour accueillir des enfants, il ne suffit pas d'avoir une surface pour jouer, il faut avoir des sanitaires, une cuisine, un office et la possibilité de garder des choses au froid (chaîne du froid) et de pouvoir réchauffer les aliments.

Il y a une loi cantonale sur l'énergie qui adopte des règles très précises en matière de constructions provisoires. Il est permis d'ériger des constructions en ne respectant pas les normes énergétiques, qui sont sévères dans le canton de Neuchâtel, comme ailleurs, mais que pour un maximum de trois ans, où l'on peut déposer un conteneur, du type que l'on voit à côté du collège de Saint-Blaise. Au-delà de ces trois ans, l'autorisation n'est pas délivrée par le Canton.

Selon un calcul fait dans le travail avec la paroisse protestante, cela ne permet pas de faire les travaux dans les trois ans. Il faudra très probablement dézoner, passer un certain temps pour faire un cahier des charges d'un bâtiment polyvalent et l'on s'en va plutôt vers une huitaine d'années.

En plus, les règlements cantonaux sur l'énergie stipule que les administrations publiques doivent donner l'exemple en matière d'équipements.

Le service de l'aménagement du territoire (SAT) a été consulté, qui dit que dès le moment où une construction mobile est installée pour une durée de plus de trois ans, elle ne peut pas être considérée comme provisoire et de ce fait elle est soumise aux règles actuelles définissant les constructions.

Au niveau de la mise en œuvre, le CC, ne connaissant rien du tout au monde des constructions temporaires, il faut bien l'admettre et l'avouer, a mandaté le bureau GMS pour faire une étude et des compositions afin de réaliser le point 3 des conclusions de la commission ad hoc. Dans ce mandat, le CC demandait d'étudier et de proposer la meilleure solution possible pour créer une structure provisoire, étudier et proposer le meilleur prix et étudier les projets alternatifs. Les propositions suivantes ont été émises :

- Etudier des propositions avec les modules ALHO, qui sont des conteneurs métalliques que l'on empile, ayant plusieurs salles de classe, qui ne sont que très peu isolés, on ne peut pas le chauffer autrement qu'avec des radiateurs électriques et l'on est obligé de les rafraîchir avec des climatiseurs. Ce n'est donc pas possible de les utiliser.
- De suite, le bureau GMS a cherché du matériel d'occasion. Notre architecte a prospecté. Seuls les modèles ne respectant pas les normes énergétiques étaient disponibles au moment de la prise de contacts.

Il répète qu'il faut envisager une solution provisoire sur une durée de l'ordre de huit ans et qu'elle doit être exemplaire sur le plan énergétique.

Cette semaine encore, pas plus tard que lundi, il y avait chez la maison ERNE un produit d'occasion dans cette gamme, mais malheureusement ce produit ne respectait pas la norme *énergie*.

Il faut savoir que chez ERNE, une seule place d'occasion, pour la somme de 118'000 francs, sans les infrastructures et l'installation, comme indiqué sur le tableau que vous trouvez sur votre pupitre, était disponible.

Tout naturellement, le CC, sur les propositions du travail du groupe GMS, a choisi de partir sur une des structures de deux salles neuves. En composant avec des contraintes administratives, de marché de l'occasion, le CC a choisi d'acheter une construction correspondant aux normes qui répondent à ses besoins de locaux. Il rappelle encore une fois qu'il est question principalement d'enfants.

D'autres propositions ont été évoquées. L'on sait que d'autres entreprises proposent des solutions alternatives pour y abriter les écoles, évidemment, cependant, renseignements pris, le coût serait bien plus important avec ce type de droit pour les déplacer.

ALHO se veut une maison hors des concepts des bâtiments courants à déplacer, ce qui n'est pas le cas des entreprises locales qui ont été contactées.

Pour conclure, le CC demande de lui donner les moyens de réaliser les projets définis par la commission ad hoc, qui va servir à une population enfantine et à leurs parents.

Certes qu'un demi-million représente une somme importante, mais si l'on analyse le budget, on s'aperçoit que ce n'est pas la structure en elle-même qui coûte ce prix. La structure des deux modules principaux en elle-même coûte 397'000 francs, soit le les 65% du total.

Il faut de toute façon compter une somme de l'ordre de 200'000 francs pour les travaux préparatoires, les finitions, le démontage et les taxes, somme incompressible.

Jürg Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a discuté le rapport du CC lors de sa séance du mardi 6 mars.

La nécessité de ces deux salles de classe n'était pas contestée par les membres de la commission mais il y avait plusieurs membres qui trouvaient que ces 515'000 francs sont trop chers pour du provisoire et seulement pour quelques années.

Un autre argument était que nous ne devrions pas nous mettre sous pression à cause de cette nouvelle loi sur l'accueil préscolaire et parascolaire parce que cette loi entrera seulement en vigueur en 2014 et ça ne serait donc pas la fin du monde si le nombre final des places demandées de la structure parascolaire « Cap'Tène » étaient seulement mises en place courant 2013.

En plus des autres arguments, la commission financière trouvait qu'il manque dans le rapport une option de l'achat des modules occasions, ce qui a depuis lors été corrigé, et la commission aimerait que le CC approfondisse ce chemin avant de donner l'accord sur un crédit.

Les membres présents lors de notre séance ont donc rejeté à l'unanimité la demande de crédit.

Jeannine Mallet (ELT) signale que lors de sa séance de préparation, le groupe de l'Entente a prêté toute son attention à la demande de crédit de 515'000 francs pour une construction modulaire provisoire de deux salles de classe.

Plusieurs questions ont été évoquées, à savoir :

- l'analyse de locaux disponibles
- la buvette de la CSUM, qui n'est pas occupée aux mêmes heures que les classes
- la réfection éventuelle du bâtiment communal à Wavre et la fermeture d'une classe à la fin de l'année scolaire
- en vue de l'avancement des travaux de la Paroisse et l'échéance de 2014, la construction de conteneurs d'occasion pourrait se réaliser dans un laps de temps assez court

Etant donné que d'ici à la rentrée 2012-2013, une deuxième salle de classe sera disponible pour la structure d'accueil, l'Entente regrette la précipitation du dossier et aimerait savoir le pourquoi de l'urgence.

En conclusion, cette solution est coûteuse et l'occasion nous est donnée de faire remarquer au Souverain que la commune ne peut plus supporter de telles dépenses et qu'elle devra envisager une probable augmentation des impôts pour satisfaire les besoins de notre société.

Dans son ensemble, l'Entente refusera l'entrée en matière car il n'y a pas d'autres solutions proposées, hormis la construction modulaire.

Michel Muster développe l'urgence de la chose. Il signale que le CC n'était pas décidé à vouloir installer le nombre suffisant de structures d'accueil dans la commune tout de suite maintenant et immédiatement. Il ne voulait pas non plus devoir le faire tout d'un coup en 2014, raison pour laquelle il a été imaginé un développement progressif de ce qu'il existe maintenant en vue d'atteindre les objectifs qui ont été fixés, soit une 50^{aine} d'enfants en préscolaire et 72 à 75 élèves en parascolaire.

Votre Conseil a voté le budget 2012 dans lequel la part communale pour l'accueil de 35 enfants en parascolaire était comprise. Cela était déjà une étape. L'année prochaine, on va augmenter de 15 ou 20 places supplémentaires, selon les besoins de notre population, et à terme, en 2014, par rapport que ce mettait la commune en 2011, le budget aura doublé. On va passer de 500'000 francs à plus d'un million de subventions, que la commune va devoir déboursier pour payer l'aide extrafamiliale pour les enfants dont les parents ont souhaité les mettre dans ces structures. La loi veut que l'on arrive à ce quota-là, qui engendre ces dépenses.

Par ailleurs, il trouve décevant d'entendre dire que les conclusions entendues par notre Conseil ne doivent pas être respectées parce qu'elles ne sont pas si importantes que ça. Cela défavorise le travail de la commission qui a planché d'arrache-pied là-dessus, qui a remué beaucoup de concepts et d'éléments pour arriver à cette conclusion, qui, à ce moment-là, devait être la solution, parce qu'il n'y en avait probablement pas d'autre, à mettre en évidence.

D'un côté, il faut que cela soit blanc et, d'un autre côté, on dit noir. Personnellement, et il pense que c'est partagé par ses collègues du CC, que c'est une pilule un peu amère à entendre.

Cornelia Schmid (PLRT) signale que le groupe PLRT a étudié avec grand intérêt le rapport présenté et ne remet en aucun cas en doute les caractéristiques techniques de celui-ci ni encore moins l'importance de fournir des espaces de qualité pour que nos enfants puissent être accueillis et travailler dans des conditions optimales.

Cependant, au vu de l'importance de la dépense, de la soudaineté avec laquelle celle-ci nous est présentée et également au vu du manque d'analyse complète sur la demande future, le groupe PLRT se demande s'il ne serait pas plus opportun de démarrer sur une solution « plus » provisoire, si besoin est, ceci afin de pouvoir réaliser une étude plus détaillée de la demande future ainsi que des différentes options pouvant y répondre.

Pour toutes ces raisons, le groupe refusera l'entrée en matière et demande le renvoi du projet au CC.

Quentin Estève (PSLT) signale que le groupe socialiste a lu attentivement ce rapport.

Il accepte d'entrer en matière, soutenant activement le développement des structures parascolaires.

Cependant, le montant de ce crédit pose problème. Le groupe ne nie absolument pas la nécessité d'une nouvelle structure mais son coût, plus d'un demi-million, lui semble excessif, étant donné que le terrain est plat et que les infrastructures de chauffage et d'eau sont déjà disponibles, via la CSUM. N'y a-t-il pas moyen de faire baisser cette somme ? Pourquoi le CC ne lance-t-il pas un appel d'offres ? Il existe certainement des solutions bien meilleur marché, en demandant p.ex. à des entrepreneurs de la région, à Montezillon ou à Cornaux, qui peuvent être moins onéreux mais néanmoins capables de réaliser une structure identique, tout en respectant les délais impartis. Ou alors, pourquoi simplement, comme l'a proposé la commission financière, ne pas acquérir une structure d'accueil ?

Bref, le groupe est persuadé qu'il existe, malgré les délais, d'autres solutions qui permettent de faire baisser le montant de ce crédit.

Daniel Jolidon (ELT) remarque que l'on est en train de mélanger deux choses : le parascolaire et deux salles de classe à construire, qui pourraient certainement être mises dans les salles qui existent maintenant, en déplaçant le parascolaire dans la buvette de la CSUM qui n'est pas utilisée à ces heures-là et qui est rarement utilisée.

Par ailleurs, il a été dit que cela était un projet superbe, mais un projet superbe, c'est lorsque l'on arrive à un projet au milieu des systèmes qui l'entourent.

Qu'en est-il de l'école ? On a parlé, il y a cinq ans, de faire une révision de cette école et l'on s'est rendu compte que cela coûterait la peau des fesses. Cela a été reporté à plus tard.

Maintenant, on n'a pas parlé de la rénovation de l'école. Quand est-ce si, tout d'un coup, on doit construire une école ailleurs ? Est-ce que le parascolaire est bien placé ? Ce sont des réflexions que l'on attendait avoir dans ce rapport, que l'on n'a pas vues, raison pour laquelle il demande à ses collègues de renvoyer ce rapport au CC pour un complément d'information.

Jean-Jacques Masson (PSLT), au nom du groupe socialiste, demande une suspension de séance, accordée par **le président**.

- suspension de séance -

Michel Muster, après avoir profité de cette pause pour échanger, trois alternatives se posent : maintien avec ou sans modification ou retrait du rapport.

Le concept, tel qu'exposé tout à l'heure, tient compte d'éléments sociaux, familiaux, politiques et financiers. Il admet et reconnaît que cela est cher mais cela a été recherché, il peut le démontrer. Une solution meilleur marché n'a pas été trouvée au regard de la loi.

Sans vouloir faire du chantage, si vous acceptez ce rapport et l'arrêté y relatif, cette structure d'accueil pourrait voir le jour à la rentrée scolaire.

Dans la commune, moult personnes attendent de pouvoir laisser leurs enfants, avant l'école, à midi et après l'école. La commune, c'est Marin, Epagnier, Montmirail, Thielle et Wavre. Ce n'est pas seulement Marin, même si la structure principale se trouve à ici.

Si le dossier qui nous occupe est maintenu aujourd'hui, on se mettra bien sûr au travail pour répondre aux besoins car il y a une nécessité dans la commune de répondre aux besoins de l'accueil extrafamilial. Cependant, cela risque plus de ressembler à du bricolage et où le confort et le respect que l'on doit aux familles et au Canton ne seront pas toujours garantis.

Enfin, la 3^e solution est que le CC retire son rapport et l'on arrive à la même solution que la précédente. Comme il y croit, il maintient, au nom du CC, ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 515'000 francs pour l'achat d'une construction modulaire provisoire afin d'abriter deux salles de classe en remplacement des surfaces de la CSUM mises à disposition des Moussaillons pour la structure d'accueil extrafamilial parascolaire est mis au vote par le président et est refusée par 22 voix contre 5.

Michel Muster signale que c'est avec un brin d'amertume, mais sans plus, qu'il enregistre votre décision.

Dès demain, d'emblée, il va se remettre au travail, en tenant compte, au mieux, de tout ce qu'il a entendu ce soir, pour faire une proposition, le plus rapidement possible, de manière à ce que la population soit satisfaite, en termes d'accueil extrafamilial.

➤ Retour de Marc Borel (PSLT) et de Laurent Siliprandi (PLRT), auxquels **le président** communique le résultat des votes.

5 Motion du 9 février 2012 du groupe PLRT, signée par les conseillers généraux Laurent Siliprandi, Nicolas Krügel et Ted Smith, relative au chemin des écoliers à Thielle-Wavre

Texte de la motion

Les élèves des écoles enfantines et primaires domiciliés à Thielle et à Wavre sont aujourd'hui scolarisés à Wavre. Cette solution est sans doute la plus appropriée aujourd'hui puisqu'elle permet d'occuper une infrastructure performante à proximité immédiate du domicile des élèves.

Si le chemin piétonnier reliant Wavre à son collège est sécurisé, celui reliant Thielle au collège ne l'est pas. Les écoliers empruntent la route ouverte à la circulation qui ne comporte ni trottoir ni piste cyclable distincte ou les chemins agricoles bétonnés isolés des habitations et peu amènes. De plus, les mouvements de voitures devant le collège représentent un danger réel pour tous les élèves qui s'y rendent.

Le rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération concernant l'étude du chemin des écoliers à Thielle-Wavre, présenté au CG du 15 décembre 2011, a clairement résumé les dangers existants ainsi que l'attente des parents d'élèves pour améliorer la situation. Le rapport présente plusieurs propositions valables qui demandent d'être mises en œuvre.

Si le groupe PLRT avait accueilli le rapport avec satisfaction, il avait noté également que le problème de sécurité du chemin des écoliers à Thielle-Wavre est connu depuis des années et n'a pas été empoigné avec l'attention nécessaire ni par l'Exécutif de l'ancienne commune de Thielle-Wavre, ni par celle de la commune de La Tène jusqu'à ce jour. Les problèmes sont connus, des propositions ont été formulées, les attentes sont là. Il est donc nécessaire d'agir maintenant et ne pas perdre l'élan pris par la commission COMCIR. Nous demandons dans cette motion que le CC présente au CG un plan de mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures

concrètes proposées dans le rapport COMCIR du 15 décembre 2011, y compris un planning et une demande de crédit. Nous demandons également que ce plan soit présenté au CG dans les meilleurs délais.

Nous invitons le PSLT et l'Entente à emboîter le pas en soutenant cette motion.

Le président signale que cette motion a été reportée la dernière fois suite à l'intervention de Sylvie Fassbind Ducommun (PSLT).

Ted Smith (PLRT) signale que les faits sont têtus.

Au sein du groupe PLRT, il y a une préoccupation réelle et une détermination intacte pour avancer ce dossier que vous avez sous les yeux.

Des promesses ont été faites, en juin 2010, par le CC, lorsque le CG a rejeté la première motion.

Le CC avait avancé deux arguments principaux pour rejeter la motion :

- la commission de circulation étudie le problème ; attendons donc les résultats
- le problème est connu et d'actualité, pas besoin d'une motion pour se mettre au travail

Il cite Michel Luthi : « (...) il ne dit pas que la motion ne sert à rien, mais c'est une problématique qui est étudiée sur nos tables. On va certainement y apporter une solution. ».

Alors nous y voilà, presque deux ans plus tard ou presque. Entre-temps, un excellent rapport a été produit par la commission de circulation avec des conclusions qui méritent d'être approfondies, budgétées, approuvées, planifiées et exécutées.

Si nous vous invitons, Mesdames et Messieurs du parti socialiste et de l'Entente, à adopter cette motion aujourd'hui, c'est parce que « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

Nous nous souvenons du sort malheureux qui a été réservé à un autre rapport, tout aussi excellent, de la commission ad hoc chargée d'étudier la zone sportive de La Tène, en juin 2010. L'accueil par le CC avait été enthousiaste et rassurant. Il cite « ce rapport ne devrait pas rester dans nos tiroirs » et « on en définira le calendrier ». Aujourd'hui, il faut constater que l'on a attendu trop longtemps.

Par la motion qui est soumise à votre Autorité aujourd'hui, nous voulons simplement formaliser la suite de ce rapport de la commission de circulation et mettre toutes les chances du côté des enfants et des parents qui attendent une solution.

Jean-Jacques Masson (PSLT) signale qu'il souhaite lire un mot de Serge Girardin, président de la commission de circulation, qui aurait voulu nous faire passer un message. Il se contentera donc d'en être le porte-parole et de lui prêter sa voix.

La commission de circulation est surprise par cette motion « bis repetita » qui a une odeur assez électoraliste.

En effet, la commission a répondu aux préoccupations des parents d'élèves de Thielle et de Wavre en leur permettant de répondre précisément à leurs préoccupations.

Un rapport a été établi et le CC en ayant pris acte, il a d'ores et déjà engagé plusieurs des recommandations de la commission.

Nous laissons le CC d'exprimer sur ces points.

Revenir sur ces points, c'est discréditer le travail de la commission dont deux membres sont quand même du issus du même PLRT !

Il est à relever que les habitants de Thielle et de Wavre composent plus de 90% de la circulation entre le collège de Wavre et Thielle. Donc, leur responsabilité des règles de circulation et de prudence est de mise.

Nous pensons, compte tenu qu'il existe bel et bien déjà un chemin des écoliers balisé, qu'il n'y a pas une réelle volonté d'organiser un pedibus pour le peu d'élèves se rendant à pied à l'école.

La motion n'amène aucune solution nouvelle.

Citons Albert Brie : « Quand on n'a pas de mémoire, on se répète ; quand on en a, on répète les autres ! ».

Le président imagine que cette prise de position est celle de la commission de circulation dans son ensemble.

Jean-Jacques Masson (PSLT) répond par la négative et qu'il s'agit uniquement de la position du président de ladite commission.

Michel Luthi signale que tout ce qui a été dit est exact. Quant à dire que l'on n'a rien fait, c'est tout faux.

Il en vient à la conclusion de la motion, qui s'appuie à juste titre sur l'étude de la commission de circulation, qui dit « *...le CC présente au CG un plan de mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures concrètes proposées dans le rapport COMCIR du 15 décembre 2011, y compris un planning et une demande de crédit. Nous demandons également que ce plan soit présenté au CG dans les meilleurs délais.* ».

A ce sujet, le rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération indique qu'elle propose les mesures suivantes.

Comme première étape, l'amélioration de la sécurité des élèves de Thielle et de Wavre. Il est demandé au CC d'entériner celle-ci :

1. demande d'essai de 30 km/h généralisé à Thielle et à Wavre. **Michel Luthi** signale que les arrêtés ont été pris, bien avant que la motion arrive. On s'est occupé de cette affaire et cela va être mis en place
2. demande de modification de la place du collège de Wavre, intégration de parkings-minute ou de dépôts ainsi que des places de parc dans la cour du collège. **Michel Luthi** signale que cela va aussi être fait. C'est en préparation.
3. vérification des panneaux de signalisation et leur mise en conformité. **Michel Luthi** signale que ce point 3 sera fait en même temps que le point 1.

Michel Luthi aimerait encore dire, cela est d'ailleurs marqué dans le rapport de la commission de circulation, qu'il a été pris encore deux autres mesures importantes : la modification du tracé et respectivement de la piste cyclable menant de Wavre à Marin, qui sécurise la montée cycliste ainsi que l'étude d'un giratoire sur l'article 1161 au carrefour de Thielle. Tout cela est en cours mais il ne sera pas possible de le faire tout de suite. Quand on voit que l'on rechigne à dépenser 300 ou 500'000 francs pour des salles de classe, il faut savoir que cela va coûter des sous. Ce ne sera pas gratuit. Au moment où l'on viendra avec des rapports, il s'agira de les accepter mais on fera ce qu'il faut pour arriver à ce résultat.

Autre point important, la route de Thielle à Wavre : cette route est étroite et l'on a déjà pris contact, il y a déjà longtemps, avec le service de la signalisation routière, en l'occurrence Patrice Blanc, qui est d'ailleurs venu sur place, et de son avis, l'on ne peut pas sécuriser cette route simplement avec une ligne piétonnière du fait de l'étroitesse de la route. Cela ne sert strictement à rien parce que les voitures vont rouler sur cette bande.

Il n'y a qu'une solution : construire un trottoir, mais où ? D'un côté, il y a, en bas, un précipice, et, de l'autre, en haut, un talus. Cela va aussi coûter une certaine somme car ce sont des travaux de génie-civil.

Compte tenu de l'étude de la commission de circulation, il n'y a que peu d'élèves de Thielle qui se rendent à Wavre à pied. L'on peut bien comprendre cela parce que l'on a tous été gamins. Pourquoi ? Parce ça monte. Les gamins ne veulent pas monter et parce que c'est trop loin. Les enfants, lorsqu'ils vont à l'école, s'arrêtent et discutent et il leur faudra une demi-heure pour arriver à l'école et, à midi, il leur faudra trois-quarts d'heure pour descendre.

Ceci dit, cela ne veut pas dire que la création d'un trottoir sur cette route n'interviendra jamais. Il faut simplement que l'on sache que cela va coûter de l'argent.

Si vous soutenez cette demande-là, le CC va le faire mais d'après l'étude de la commission de circulation qui a fait une étude auprès des parents, il n'y a pas, dans l'état actuel des choses, nécessité de faire un trottoir sur cette route.

Maurice Binggeli (PSLT) signale que lors de sa séance du 5 mars, a parlé de cette motion.

Il est évident que la sécurité routière, la sécurité des enfants et des piétons en général est une priorité et que quiconque a du bon sens va soutenir cette motion.

Le groupe socialiste la soutient évidemment mais il rejoint un peu ce qu'a dit Serge Girardin parce qu'il y a des commissions qui font un travail dans ce CG et qui ont émis un rapport.

Il trouve un peu facile, pour les groupes politiques, quels qu'ils soient, de reprendre un morceau de rapport pour faire une motion.

L'on parle maintenant beaucoup de politique. Serge Girardin parle de l'électoratisme. Il n'ira pas jusque-là mais c'en n'est pas très loin.

Peut-être que cela démontre aussi, mais Michel Luthi a donné un autre avis et a ouvert un autre chemin du système, que si une commission fait un rapport et que rien ne se fait, cela veut dire que le système ne fonctionne pas, que l'Exécutif ne tient pas compte de ce qui disent les commissions. On peut supprimer ces commissions si on ne tient pas compte de leur avis. Il faudrait peut-être faire fonctionner le système pour que l'on puisse, nous-mêmes, fonctionner efficacement, pour éviter des motions qui se répètent.

Soutenir cela ne mange pas de foin mais il serait peut-être intelligent de réfléchir au fonctionnement des commissions, de l'écoute des commissions et dans le respect de l'un et l'autre du Législatif et de l'Exécutif.

Ce sont ses remarques personnelles mais le groupe socialiste soutient cette motion.

Ted Smith (PLRT) remercie Michel Luthi de ses précisions. Il est content de voir que la commission de circulation avance et que l'on puisse bientôt inaugurer l'une ou l'autre de ces mesures, sauf le trottoir que l'on ne demande pas forcément.

A Serge Girardin, ici pas présent, l'électoratisme, si l'on considère que l'on fait de la politique et de l'électoratisme pendant quatre ans, oui, parce que c'est en 2010 que l'on a déposé la motion, qui n'a pas passé parce que l'on devait attendre les travaux de la commission.

Comme dit dans son intervention de tout à l'heure, un autre excellent rapport de la commission ad hoc qui étudie la zone sportive a fini dans un tiroir et on ne voulait pas que cela se passe cette fois et l'on a trouvé que ce moyen pour formaliser la suite de ce dossier.

Marie Dubois Passaplan (ELT) signale que lors de sa séance de préparation, le groupe de l'Entente a étudié la motion relative au chemin des écoliers à Thielle-Wavre.

En soutien aux mesures qui doivent avoir lieu, sachant que la commission de circulation a déjà planché sur ces questions dont les conclusions ont été présentées au CG le 15 décembre dernier mais sachant aussi que les mesures indiquées dans le rapport sont en cours de réalisation, les membres présents ont refusé la motion à l'unanimité.

Michel Luthi apporte un complément d'information sur cette motion.

On y parle de circulation et pas de zone sportive. Il ne faut pas trop mélanger.

Au niveau de la zone sportive, des projets sont en gestation, dont le boulodrome et l'éclairage du terrain d'entraînements. Grosso modo, il y en a pour 50'000 francs et l'on reviendra certainement avec un rapport pour régler cela avec le FC Marin-Sports.

Concernant la sécurité sur le territoire de Wavre, il faut savoir qu'il y a fréquemment des contrôles radars qui sont fait. Or, la vitesse, qui est de l'ordre de 50 km/h ne dépasse très rarement les 45 km/h. Il n'y a donc jamais personne qui se fait amender. Il faut aussi savoir comment cela se passe dans les zones 30 km/h. Les premiers attrapés sont ceux de la zone. L'on a vu cela partout et après il faut faire attention et assumer. C'est chacun pour soi à ce moment.

Laurent Siliprandi (PLRT) demande une brève suspension de séance, accordée par **le président**.

- suspension de séance -

La parole n'étant plus demandée, la motion du 9 février 2012 du groupe PLRT, signée par les conseillers généraux Laurent Siliprandi, Nicolas Krügel et Ted Smith, relative au chemin des écoliers à Thielle-Wavre est mise au vote par le président et est acceptée par 20 voix contre 9.

6. Autres motions et propositions

Aucune.

7. Réponse du Conseil communal à la question du 30 juin 2011 du conseiller général **Serge Girardin** (ELT) relative au développement du nouveau pôle économique de La Tène sis au Sud de l'autoroute A5 (lieu-dit Les Perveuils)

Le conseiller communal **Daniel Rotsch** signale qu'il s'agit d'un mea culpa du CC s'agissant du délai de réponse qui a été donné à cette question. Il a presque envie de dire que c'est un demi mea culpa parce que la question est relativement pointue et que l'on a essayé d'être aussi exhaustifs que possible dans cette réponse. Les questions s'articulaient autour de cinq points, lettres a) à e) et il va vous en donner les réponses.

Libellé de la question (extrait du PV de la séance du CG du 30 juin 2011) :

Vous trouverez ci-dessous une question de ma part dont je vous saurais gré de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Lors du dernier CG, le responsable des finances, Jean-Michel Germanier, a fait mention de quatre voies possibles au redressement des finances de notre commune, dont une faisait mention au développement du pôle économique, tel que défini par l'Etat, sur notre territoire communal au lieu-dit des Perveuils.

Or, lors d'une récente prise de contact avec la promotion économique endogène et exogène du canton de Neuchâtel, il s'avère qu'aucune promotion, ni même mention n'est faite de cette zone.

Cela lui semble un « black-out » total de la promotion économique ou de l'Etat sur cette future zone industrielle !

De plus, dans le groupe de discussion sur la réfection de la rue de la Gare, il apparaît que la zone industrielle de la Gare génère un trafic lourd en contraste avec celui de desserte généré par les quartiers d'habitation de l'axe Closel - Gare - route de la Tène. Une modification d'affectation à moyen ou long terme de cette zone de la Gare, avec possibilité de faciliter le transfert des entreprises vers le nouveau pôle économique, plus proche de l'autoroute, serait définitivement un atout pour la sécurité et la tranquillité des riverains de cette zone.

Dès lors, ses questions sont :

a) *Pourquoi les instances cantonales ne communiquent-elles pas sur le nouveau pôle économique de La Tène ?*

Le CC ne peut que difficilement juger et prendre position sur la politique de communication du Canton.

S'agissant plus particulièrement de la communication autour du pôle de développement, il est raisonnable de penser que l'état d'avancement du dossier ne permet pas de communiquer de manière précise.

Une promotion pour le pôle de développement économique à l'Est du canton de Neuchâtel est prématurée car l'étude de l'aménagement de la zone prévue (Perveuils, Cheintres et Fin-de-Mange) n'a pas encore abouti.

Il s'agit de relever que l'Etat ne maîtrise pas le foncier dans ce secteur, actuellement en zone agricole, et qu'à notre connaissance, aucun résultat d'étude d'aménagement du territoire n'a encore abouti et qu'aucun plan s'agissant de la qualité des entreprises qui seraient implantées dans ce secteur n'est réalisé.

Il convient de préciser que le CC veut être proactif. Quelques demandes d'entreprises désireuses de s'installer sur le territoire communal ont été aiguillées en direction du NECO avec comme intention que la pression des demandes des entreprises fasse agir positivement sur l'avancement du dossier.

b) *Quelles sont les discussions du CC avec l'Etat sur le sujet ?*

Déjà à l'époque de la commune de Marin-Epagnier, les Autorités exécutives se sont intéressées de près au pôle de développement économique d'importance cantonale.

Le CC de l'époque ne voyait pas forcément d'un bon œil l'implantation d'activités économiques au Sud de l'autoroute (dit le site d'Epagnier), car cette zone est également propice au développement d'habitations et, dans l'esprit des Autorités de l'époque, la commune prendrait le risque de se priver d'un développement de l'habitation vers l'Est.

Or, une contre-proposition du CC avait été faite au Conseil d'Etat s'agissant de l'implantation du pôle. Cette nouvelle implantation devait se situer dans un secteur entre le Plateau de Wavre (dit « Les Biolles ») et les serres de l'entreprise maraîchère Dubied, au Nord de l'autoroute (dit site des « Champs-Montants »).

Une étude sous l'angle de l'aménagement du territoire, portant sur le potentiel de développement des deux sites (étude Urbaplan - avril 2010) souligne que le site d'Epagnier apporte plus de garanties en termes de lisibilité et d'intégration paysagère que le site des Champs-Montants, qui risquerait d'entamer une unité paysagère structurante et intègre.

Le site d'Epagnier nécessite néanmoins de prendre des mesures d'aménagements paysagers pour assurer une relation, la moins conflictuelle possible, entre le tissu bâti du hameau d'Epagnier et le pôle de développement économique, en proposant un espace tampon de verdure.

Le CC de La Tène a fait sienne l'implantation au Sud (dit le site d'Epagnier). Ce changement de position du CC s'appuie sur les garanties obtenues par le Conseil d'Etat d'aménager le secteur du Sud de l'autoroute avec une mixité entre les activités économiques et l'habitation, avec un espace tampon. Une philosophie d'aménagement du territoire nouvelle qui laisse la porte ouverte pour le développement de la commune en direction de l'Est, dans ce secteur, en termes d'habitations.

Par ailleurs, le site d'Epagnier a une capacité d'emplois plus importante que le site des Champs-Montants.

Quelques données :

	Site des Champs-Montants	Site d'Epagnier
Surface d'implantation	140'000m ²	200'000m ²
Surface constructible estimée	110'000m ²	180'000m ²
Potentiel d'emplois	1'400	2300

c) Quels sont les appuis économiques possibles du Canton ?

La promotion économique du Canton est gérée par l'Office de promotion économique (dit OPEN), lequel accompagne par de la mise à disposition d'une structure administrative et faisant le lien entre l'entreprise et les autorités cantonale et fédérale.

L'OPEN aide notamment dans les domaines suivants :

- recherche d'objets immobiliers et/ou de terrains
- démarches en vue de l'obtention de permis de séjour et de travail pour des collaborateurs ressortissants des Etats tiers
- recrutement de talents

L'OPEN épaulé également en mettant en relation les entreprises avec les institutions ou les personnes aux services desquelles elles souhaitent avoir recours, notamment :

- banques, notaires, administrateurs
- office de cautionnement romand
- organismes de soutien aux jeunes sociétés et à l'innovation
- parcs technologiques

- organismes assurant le transfert de technologies
- conseils, coaching, formation

Aides financières

La Promotion économique cantonale offre des solutions personnalisées, adaptées aux besoins de chaque entreprise, à chaque stade de son développement.

En principe, les aides accordées ne peuvent pas être cumulatives, en particulier les subsides à l'embauche, les prises en charge d'intérêts et les frais liés à l'immobilier.

L'octroi de chacune de ces aides est lié à un certain nombre de critères devant être remplis. Il ne s'agit en aucun cas d'aides automatiques en entreprises

d) Peut-on envisager une aide économique ou des facilités aux entreprises de La Tène désirant emménager dans le nouveau pôle ?

Des aides économiques directes aux entreprises ne sont à ce jour pas appliquées par la commune et ne sont pas prévues. Par contre la commune de La Tène s'engage à :

- mettre en contact tous les partenaires et les mettre en réseau
- donner une information légale sur les taxes et sur les procédures d'obtention de permis
- jouer le rôle de coordinateur avec les autorités cantonale et fédérale et l'OPEN (DEN)
- aider dans la recherche de biens immobiliers

Le CC maintient des relations particulières avec les entreprises sises sur la commune. Il organise chaque année une rencontre permettant d'échanger différentes informations entre l'entreprise et la commune et bien entendu trouver des réponses aux questions de chaque partie.

Durant toute l'année, le CC et l'administration se mobilisent afin de consolider les relations entre les entreprises et la commune dans les domaines qui sont de sa compétence : aide et soutien lors de projets de constructions, renseignements administratifs généraux, faciliter les relations entre les entreprises, etc.

e) Doit-on envisager une promotion de ce nouveau pôle par la commune de La Tène ?

Ni la Ville de Neuchâtel ni celle de La Chaux-de-Fonds, p.ex., ne proposent directement des aides aux entreprises. Elles s'appuient sur les dispositions prévues au niveau cantonal (OPEN, NEODE, NECO, etc.).

S'agissant de la promotion du pôle de développement en particulier, le CC ne s'est pas encore penché sur la question car il estime que celle-ci trouvera réponse dès que l'aménagement du secteur, avec ses particularités en termes d'activités économiques, d'habitation et de zones tampons entre les deux, sera clairement défini. Il s'agira à ce moment de coordonner les mesures de promotion du pôle entre la commune et le Canton afin de tendre à une efficacité optimale.

A ce jour, le CC souhaite lancer une étude d'aménagement du secteur sous l'angle de l'habitation, en association avec les services de l'Etat. Une demande d'offre circule. Par ailleurs, les éléments contenus dans l'étude TEDA et les mesures prévues dans le cadre du Contrat d'agglomération en lien avec le projet RUN, auront certainement une place intéressante dans le cadre de l'étude de ce secteur du site d'Epagnier.

8. Interpellations et autres questions

Le président signale qu'il n'y a pas eu d'interpellation, par contre sept questions d'Adriano Cramerli (PSLT) ont été reçues.

Daniel Rotsch signale que pour ces questions, fort intéressantes, très pointues et précises, des réponses seront données à notre prochaine séance, conformément à l'art. 79 du RGC.

9. Lettres et pétitions

Le président signale que le CG a reçu une lettre d'Henri Michel Jeanneret relative aux ralentisseurs sonores et à la circulation routière sur la rue de la Gare. Pour des questions très précises, relatives à des procédures propres au CC, nous avons accusé réception de cette lettre auprès d'Henri Michel Jeanneret et renvoyé les questions au CC comme objets de sa compétence, d'entente avec le bureau du CG.

Cette lettre est à disposition de celles et ceux qui veulent la lire.

10. a) Communications du Conseil communal

Michel Luthi signale que cela fait un certain temps que l'on parle d'un projet de passerelle par-dessus l'autoroute. Ce projet est toutefois lié aux travaux autoroutiers. On doit donc se calquer sur l'OFROU. Ce qui est difficile avec ce dernier, ce sont les délais de réalisation. On parlait du mois de mars 2012 et il semble maintenant que ce soit retardé, ce qui va nous arranger. Néanmoins, l'OFROU aimerait lors de ses travaux préparatoires inclure dans ses demandes d'offres aux entreprises la création des radiers sur lesquels se poserait cette passerelle, ce qui signifie que l'on doit intervenir, malgré tout, très rapidement. L'étude est donc en cours chez un bureau d'ingénieurs, que l'on doit voir prochainement. Compte tenu ce que l'on entend au niveau des finances de la commune, il faut savoir que c'est un projet, au bas mot, à 3 millions. Il n'y a pas que la passerelle mais il va falloir acquérir des terrains de part et d'autre de l'autoroute chez des privés. Ceux-ci ont déjà été mis au courant, contactés, et ils collaborent positivement à cette œuvre d'art. Ils ont bien compris la raison. Cette passerelle aurait pour but de prolonger la piste cyclable, dont on a parlé tout à l'heure, de Wavre à Marin, qui arrive maintenant dans les giratoires, et passer dans ceux-ci avec des vélos est quasiment impossible. Ils vont donc descendre du côté de Saint-Blaise, passer sur l'autoroute et ensuite les cyclistes, pas seulement ceux de Marin et de Wavre, mais toute la circulation de cyclistes qui passent dans notre commune de l'Entre-deux-Lacs ou de Neuchâtel et inversement, pourra passer par là, sans devoir aller tourner à La Tène. On pense que c'est un projet d'avenir et qu'il serait dommage, à partir du moment où il y a une possibilité de le faire dans le cadre de ces travaux, de rater la coche. Il a parlé de 3 millions mais c'est le prix brut. Cette somme ne comprend pas les éventuelles subventions ou les montants compensatoires éventuels que l'OFROU pourrait mettre sur ce projet en lieu et place de rénover le passage souterrain situé un peu plus loin. Ce projet-là serait abandonné.

Ceci est une information que l'on vous donne mais si tout à coup, parmi vous, il y avait une immense majorité qui trouve que c'est inutile, trop cher et que l'on n'a pas besoin de ça, plutôt que d'avancer dans cette étude, dépenser de l'argent et perdre du temps, il serait bien de le dire. Il faut toutefois bien réfléchir car, comme dit, cela est un projet d'avenir. On peut supposer que sur le Plateau de Wavre, dans les années à venir, il y aura des constructions, des maisons, de la circulation, de la mobilité douce en plus et, à ce moment-là, il faudra quand même trouver une solution pour amener ces gens sur Marin ou sur Neuchâtel.

Daniel Rotsch souhaite donner quelques informations s'agissant des écopoints, qui sont encore à l'étude mais qui arrivent en bout de course. Il aimerait également donner quelques explications concernant les délais. Il est vrai que lors de la communication à la population en fin d'année 2011, il avait été dit que les écopoints seraient mis à disposition dans le courant du mois de janvier. C'était un peu faire preuve d'excès d'optimisme dans la mesure où l'on s'est vite rendu compte qu'en fonction de l'articulation de ces différents écopoints, il fallait prendre un certain nombre d'informations, de démarches, et il y a surtout des délais de commandes des infrastructures, qui dépassent l'appréciation qui avait été faite à l'époque.

Pour rappel, le CC avait déjà, dans le courant de l'été 2011, fait un certain nombre de propositions sur la localisation d'écopoints sur l'ensemble du territoire de la commune. En discussion avec les commissions concernées par ces questions, il avait finalement été retenu le fait qu'il fallait creuser la question un peu plus loin et essayer de maintenir ou de gérer les coûts s'agissant de ces installations.

Plusieurs principes ont été proposés. Un a été retenu en termes de nombres d'écopoints sur la commune. Pour rappel, la commune a déjà deux, respectivement trois, mais deux qui sont sur le territoire communal, qui sont les centres commerciaux, et des demi-points de collecte qui sont à la rue des Indiennes et à la gare où on ne collecte que le verre. Reste encore, bien entendu, la déchetterie intercommunale de Cornaux.

Ce qui a été retenu dans les discussions, c'est de renforcer les deux écopoints actuellement en place (à la rue des Indiennes et à la gare) et surtout le mobilier urbain. Il y avait deux variantes, soit l'on pose du mobilier urbain qui s'intègre mieux ou bien, d'un point de vue urbanistique, mais ce mobilier urbain était constitué par de petites unités de conteneurs, qui ne font pas plus de 5 m³ et l'on comprend vite la problématique qui est en termes de transports. Il fallait venir les vider relativement souvent. Les entreprises qui ont répondu aux appels d'offres ont toutes dit qu'il fallait envisager de vider ces conteneurs en 4 et 5 fois par mois. Le coût du transport varie selon les entreprises, entre 240, 250 et 300 francs par tournée et l'on peut bien s'imaginer que le coût serait élevé.

Il a donc été retenu de poser de plus gros conteneurs, de volume plus grand, et l'on parle là de conteneurs de 15 m³, ce qui permettrait de réduire les tournées de transport à une par mois.

Les conteneurs qui vont être posés sont pour l'aluminium et le fer blanc, qui seront ensuite triés magnétiquement, ainsi pour le papier et le carton, qui là aussi peuvent être mis dans le même conteneur parce que l'une des entreprises qui a répondu à l'offre a la possibilité de trier le papier et le carton issus d'un même contenant.

Malheureusement, certaines entreprises ont mis plus de trois mois pour répondre aux demandes d'offre, malgré la pression constante du CC, car elles recevaient des demandes de toutes les communes dans le secteur. Toujours est-il que l'on avait insuffisamment de données dans le courant du mois de janvier pour pouvoir se déterminer sur l'articulation d'une part des écopoints et, d'autre part, sur le mobilier qui sera installé.

Un autre problème a surgi. Du côté du BLS, en termes de place utilisée dans le secteur, il était d'accord de maintenir le conteneur à verres mais y poser uniquement de petits conteneurs pour collecter l'aluminium, le fer blanc et le carton et l'on comprend bien que cette disposition ne correspond pas finalement à ce qui a été décidé.

Un nouvel emplacement, mieux centré, avec une meilleure proximité pour les habitants, dans le secteur de la rue du Closel, a été choisi où seront posées des bennes pour la collecte du verre, du papier, du carton, de l'aluminium et du fer blanc. Les commandes sont passées. Il y a un délai de 6 à 8 semaines pour recevoir ces bennes, ce qui signifie qu'avant les mois de mai ou juin, malheureusement, il n'y en aura pas à disposition.

Il rappelle tout de même que l'on collecte déjà aujourd'hui à la rue des Indiennes, à la gare et que l'on peut amener des déchets du côté des centres commerciaux et de la déchetterie intercommunale.

Dernier point : du côté de Thielle et de Wavre, il n'y a pas d'infrastructure prévue. Initialement, une était prévue du côté de Thielle, vers la place de parc vers le pont, mais l'on s'est rapidement rendu compte qu'avec les expériences faites par Thielle-Wavre à l'époque en termes d'incivilités et surtout le fait que la localisation de cet écopoint obligeait de toute façon les habitants de Thielle-Wavre d'utiliser la voiture, il a été estimé, autant du point de vue de la commission des travaux publics et des services industriels, que de celui du CC que finalement la déchetterie intercommunale de Cornaux était à un éloignement identique et qu'en plus la possibilité de tri y était meilleure, la restriction des heures d'ouverture étant un tout petit peu son point faible.

Tout cela a été étudié avec un point commun : la maîtrise des coûts, pour ne pas faire augmenter la taxe de base. On a trouvé des solutions avec lesquelles on arrivera à maîtriser les coûts mais il faudra attendre encore un certain temps jusqu'à ce qu'elles soient mises en place. On n'attend donc plus que la livraison des infrastructures.

Michel Luthi communique aux membres de la commission des sites de loisirs et des espaces publics qu'une séance est prévue la semaine prochaine. Ils n'ont pas encore reçu l'ordre du jour parce que l'on attendait de savoir si l'on pouvait y inclure un point concernant le bâtiment sanitaire. Cela est un peu trop tôt et l'on en parlera à la séance du mois d'avril. La séance est maintenue car il y a quelques points à discuter et que l'on est à quelques semaines de l'ouverture du camping.

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

11. Divers

Jean-Jacques Masson (PSLT) signale que le parti socialiste organise un vide-grenier dans les préaux des collèges Billeter et Tertres. Que vous soyez vendeur(s) ou acheteur(s), reprenez la date du 6 mai prochain. Un flyer va parvenir dans un tout-ménage avec les indications et informations nécessaires, qui se trouvent également sur le site Internet du parti socialiste de La Tène. Bienvenue à tous !

Ndlr : signatures du CG en page 23.

La parole n'étant plus demandée, le **président** clôt la séance à 21 h 49.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

N. Krügel

M. Dubois Passaplan